



**IA IPR**

n° 2020

Affaire suivie par :

IA IPR SVT

IA IPR Physique Chimie

IA IPR STI

Tél : 04 72 80 60 09

Mél : [ipr@ac-lyon.fr](mailto:ipr@ac-lyon.fr)

92, rue de marseille

BP 7227

69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 4 septembre 2020

## **Maintien des travaux pratiques et d'atelier dans le contexte sanitaire 2020**

L'enseignement dispensé dans les disciplines de sciences expérimentales et de technologies, réaffirme l'ambition d'approfondir les savoirs et les méthodes caractéristiques de nos disciplines et plus particulièrement les travaux pratiques. Ces derniers sont essentiels dans l'apprentissage de l'élève et doivent être maintenus dans vos établissements en respectant les programmes officiels, les volumes horaires nécessaires à leur réalisation, les modes d'organisation du travail en équipes et/ou en îlots. Ces démarches scientifiques et technologiques, fondées sur l'expérimentation authentique, doivent respecter les règles de sécurité habituelles, auxquelles s'ajoutent les règles issues du protocole sanitaire publié fin août et déclinées dans les établissements.

Sur la base de ce protocole, il appartient à chaque établissement de définir des règles locales adaptées à chaque situation particulière, qui permettent le déroulement des activités pratiques.

De manière générale et dans le respect du protocole, nous tenons à attirer votre attention sur les éléments suivants :

- les précautions sanitaires ne doivent pas entraîner la disparition des activités pratiques, ces dernières sont le centre des apprentissages ;
- les séances pratiques doivent respecter les règles communes à toutes les disciplines de l'établissement et celles spécifiques aux travaux pratiques ;
- les professeurs doivent adapter leurs protocoles expérimentaux et leurs modalités pédagogiques, en explicitant les précautions sanitaires ;
- la mise en œuvre de ces règles sanitaires ne doit pas occulter le respect des règles habituelles de sécurité en laboratoire. Par exemple des liquides de nettoyage ne peuvent pas être utilisés au contact de matériel électrique ; l'inflammabilité des produits hydroalcooliques nécessite d'être vigilant lors de leur utilisation ;
- lorsqu'un nettoyage systématique d'un matériel avant et/ou après utilisation paraît indispensable (usage des microscopes par exemple), les gestes de nettoyage peuvent être intégrés au protocole à mettre en œuvre ; cette opération peut être réalisée par les élèves eux-mêmes de manière à les responsabiliser (éducation aux risques). Il faut toutefois veiller à ce que ces procédures et les produits de nettoyage utilisés soient adaptés à des élèves mineurs, par exemple des lingettes désinfectantes norme EN14476 peuvent être utilisées par les élèves sans danger. En dehors de ces cas particuliers et comme indiqué dans le protocole, le nettoyage des équipements est quotidien ;
- un lavage des mains au minimum en début et en fin de TP est fortement recommandé ;

- les activités pratiques organisées en atelier ou en laboratoires spécialisés dans le cadre de l'enseignement professionnel en BTS doivent être organisées dans le même esprit. Le respect des protocoles et procédures par les étudiants prend ici une dimension de compétence professionnelle à part entière.
- 

**MM Garel, Morel et Rauch,  
Mme et MM Trossat, Heinrich, Lafarge et Munier  
Mmes et M Chabrol, Vial et Dupuis,  
inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux  
de sciences et technologies industrielles, physique chimie  
et sciences de la vie et de la Terre**